

<b>Zeitschrift:</b>	Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
<b>Band:</b>	100 (1986)
<b>Heft:</b>	1-2
<b>Artikel:</b>	La congrégation bénédictine de France
<b>Autor:</b>	Rousseau-Lefebvre, Christophe
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-746205">https://doi.org/10.5169/seals-746205</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La congrégation bénédictine de France

par CHRISTOPHE ROUSSEAU-LEFEBVRE

A une époque où il est constaté en France un renouveau de l'héraldique, nous devons admettre que l'Eglise y contribue pour une bonne part; le clergé séculier n'y a pas la seule place, il faut regarder avec plaisir les fils de Saint-Benoît maintenir la tradition héraldique; un particulier hommage est à rendre aux bénédictins de la Congrégation de France (dite aussi de Solesmes), qui depuis leur implantation en 1837, se sont attachés à munir d'armoiries leurs abbés et leurs abbayes.

La Congrégation de France a installé ses moines dans des abbayes anciennes, mais restaurées, comme Saint-Wandrille et Ligugé, ou dans des bâtiments de facture récente dont l'exemple le plus notoire est l'abbaye de Randol; l'abbaye mère est Saint-Pierre de Solesmes (Sarthe).

Les moniales de la congrégation ne sont pas en reste et les blasons des abbesses font preuve d'une particulière simplicité, comme le montre le monastère Sainte-Cécile de Solesmes, distant de 500 mètres de l'abbaye mère.

Pour clarifier les descriptions qui vont suivre, issues de la plus pure tradition du blason, il faut peut-être rappeler les points suivants concernant les coutumes et droit héraldiques de l'Ordre de Saint-Benoît:

La coutume veut que les monastères timbrent leurs écus des signes de dignité de leurs prélates; une abbaye timbre d'une crosse en pal; un prieuré conventuel doit normalement timbrer d'un bâton prioral, mais lorsque le prieuré a une abbesse à sa tête, il timbre son blason d'une crosse (cf. le sceau du prieuré Sainte-Cécile de Solesmes).

Aucune loi ne régit le sens de la volute de la crosse. Dans notre étude, nous avons toujours spécifié ce sens: tournée à dextre ou tournée à sénestre. En général, on ne détermine ce sens que si la volute est tournée à sénestre (analogie avec les figures d'animaux qui, en héraldique, sont toujours tournés vers la dextre et qui sont dits contournés lorsqu'ils sont tournés vers

sénestre). Toutefois, l'examen des sceaux et cachets de la Congrégation de France montre que, dans l'ensemble, les blasons d'abbés et de monastères d'hommes sont timbrés d'une crosse tournée à sénestre alors que les écus des abbesses et des monastères de moniales sont timbrés d'une crosse tournée à dextre. Cette distinction peut s'expliquer du fait que les abbés tiennent la crosse dans la main gauche et qu'en conséquence la volute se tourne normalement vers sénestre, alors que les abbesses tiennent la crosse dans la main droite avec une volute se tournant plutôt vers la dextre. Si cette distinction était érigée en loi, elle aurait semble-t-il, l'avantage de différencier le timbrage des armoiries de monastères et de permettre de voir à simple lecture s'il s'agit de moines ou de moniales.

Les abbés de nos monastères doivent timbrer leurs armoiries:

- du chapeau noir avec cordons noirs et trois rangées de houpes noires (soit six de chaque côté de l'écu);
- du chapeau vert des évêques si ce privilège leur a été concédé (cas des abbés de Solesmes);
- de la mitre;
- de la crosse voilée de blanc.

La devise n'est pas obligatoire.

La Congrégation de France, à peine formée, adoptait des armes, qui subirent des modifications en 1960. Mais soyons plus précis: une disposition du bref pontifical de la fondation de la Congrégation de France, du 1<sup>er</sup> septembre 1837, donne à la nouvelle congrégation bénédictine affiliée à celle du Mont-Cassin, un blason parti du Mont-Cassin et de Solesmes, se lisant ainsi: *d'azur à la montagne d'or surmontée d'une croix patriarchale de sable, le mot PAX d'or placé en fasce sur son pied* (qui est du Mont-Cassin), *et de sable à la crosse d'argent contournée et accompagnée de deux étoiles du même* (qui était de Solesmes).

Ces armoiries tombèrent en désuétude à partir de 1921, année de l'adoption officielle

des armes actuelles de Saint-Pierre de Solesmes.

Au cours d'un chapitre général (juillet 1960) une motion en faveur de la détermination officielle des armoiries de la Congrégation de France voit le jour. Après un rappel historique des premières armoiries tombées en désuétude, et de celles de l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes, il est proposé la ratification pure et simple d'un usage se servant de l'ancien écu de Solesmes : *de sable à la crosse d'argent posée en pal et accompagnée de deux étoiles du même*; ce 22<sup>e</sup> chapitre général adopta officiellement ce blason, remplaçant toutefois le champ de sable par un champ d'azur en souvenir de Dom Guéranger, restaurateur de l'ordre bénédictin, lequel portait : *d'azur à la rose de gueules feuillée et tigée de sinople, accompagnée de douze étoiles d'or en orle*. La lecture des nouvelles armoiries de la Congrégation de France O.S.B. est ainsi libellée : *d'azur à la crosse d'argent posée en pal et accompagnée de deux étoiles du même*. Pas de devise.

Après ces quelques indications sur cette branche bénédictine française, et tout en restant dans le même esprit, voyons deux des abbayes qui en sont issues, dont l'abbaye mère :

Saint-Pierre de Solesmes : Prieuré fondé en 1010 par Geoffroy, seigneur de Sablé. Sous la dépendance de l'abbaye de la Couture du Mans, le prieuré est réformé en 1664 par la Congrégation de Saint-Maur. Dispersion en 1791.

Restauré par Dom Prosper Guéranger, le prieuré revit dès 1833. Erigé en abbaye le 14 juillet 1837 par Grégoire XVI.

Armoiries : *écartelé aux 1 et 4 d'or à l'aigle éployée d'azur (Sablé ancien), aux 2 et 3 parti d'azur semé de fleur de lys d'or, et de gueules à trois léopards d'or posés l'un sur l'autre (abbaye de la Couture), sur le tout d'argent à une épine au naturel*.

Devise : FIAT PAX IN VIRTUTE TUA (Ps. 121).

Dom Guéranger ne fit qu'adopter pour la nouvelle abbaye les armoiries attribuées au prieuré de Solesmes en 1696 par les commis de d'Hozier : *de sable à une crosse d'argent tournée à sénestre accompagnée de deux étoiles du même*. Les deux étoiles représenteraient les apôtres Pierre et Paul, à qui le monastère fut dédié. Ce blason de sable fut retrouvé, paraît-il, peint sur une boiserie, lors de la restauration de 1833. De 1844 à 1894, les chartes de profession sont timbrées d'un cachet représentant l'écu au

champ de sable avec le chapeau des abbés à trois rangées de glands (le timbre du chapeau ne peut accompagner que les armes d'une personne physique ; c'est la seule erreur que l'on relèvera); de 1894 à 1898, c'est un cachet d'azur qui figure sur les chartes de profession.

A partir de 1901 apparaît l'écu écartelé qui constitue les armes actuelles de Saint-Pierre de Solesmes : le 23 avril 1901, un moine de Solesmes, Dom Guillotreau, adresse une motion à l'abbé-président du chapitre-général et à ses assesseurs, en faveur de la restitution officielle de l'écu écartelé au monastère de Solesmes, réservant au seul grand sceau de la Congrégation de France le blason à champ de sable uni à celui du Mont-Cassin. Dom Guillotreau énonce : *aux 1 et 4 d'or à l'aigle (au vol abaissé) d'azur qui est Sablé; aux 2 et 3 parti au 1 d'azur semé de France, au 2 de gueules à trois léopards d'or passant l'un sur l'autre, qui est la Couture; sur le tout d'argent à la Sainte-Epine au naturel*. Il ajoute : « Tout le passé de Solesmes se trouve comme résumé dans cet agencement de pièces héraldiques régulier. La lointaine mémoire de la première maison de Sablé s'y confond aux souvenirs glorieux qu'évoque le blason de la Couture, l'abbaye-mère, et la Sainte-Epine rappelle que les Burgundions ne furent pas moins généreux envers notre prieuré que Geoffroy le vieil et sa descendance prématurément disparue. » En effet, l'abbaye de Solesmes renferme dans son trésor une épine de la couronne du Christ.

Selon une opinion émise par un autre moine de Solesmes, Dom des Mazis, le blason à champ de sable aurait été choisi en remplacement de celui d'azur à la bande d'or chargé d'une fleur de lys de sable (cf. cartulaire de la Couture et de Solesmes, Le Mans, 1881), primitif, à la suite d'un décret de Louis XIV imposant les armoiries portant la fleur de lys. Pour ne pas payer l'impôt, le prieuré aurait préféré changer ses armes.

Nous voici en présence de trois blasons différents, pour Saint-Pierre de Solesmes, antérieurs à la venue de Dom Guéranger. Il reste maintenant à retrouver les documents pouvant éclaircir le problème et préciser la chronologie de ces armoiries. Dès 1902 s'établit l'usage du sceau au blason écartelé. Officiellement, ce n'est que le 11 février 1921 qu'une délibération capitulaire adopta les armoiries actuelles de l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

L'année 1921 voit le retour d'Angleterre des

moines; la devise actuelle remplace alors celle donnée par M. de Saint-Saud en 1925: SOLEM QUIS DISCERE FALSUM AUDEAT? (Virgile, Georg, Lib. I). Le sceau du blason (crosse et deux étoiles) est timbré d'une mitre et d'une crosse tournée à sénestre. Le sceau de l'écu écartelé est timbré de deux clés adossées en sautoir, d'un bâton prioral en pal et d'un chapelet en orle, et accompagné de deux palmes en chef; en 1921, ce sceau sera timbré uniquement d'une crosse en pal tournée à dextre.

Les armes des abbés posent moins de questions d'ordre historique.

Le premier abbé, Dom Prosper Guéranger, né à Sablé en 1805, est élevé à la dignité d'abbé et de supérieur général de la Congrégation de France en 1837, est décédé à Solesmes en 1875. Ses armes, *d'azur à la rose de gueules feuillée et tigée de sinople, accompagnée de douze étoiles d'or en orle* (armes à enquerre), n'ont pas de devise (fig. 1).



Fig. 1. Dom Prosper Guéranger.

Le blason fait allusion à la dévotion du père-abbé pour Notre-Dame, invoquée sous le symbole de la rose mystique; l'azur et les douze étoiles d'or sont aussi des allusions à la Vierge.

Le deuxième abbé, Charles Couturier, est né à Chemillé en 1817, élu abbé et supérieur général de la Congrégation de France en 1875, décédé au cours des expulsions au presbytère



Fig. 2. Dom Charles Couturier.

de Solesmes en 1890. Les armes, *d'azur à la ruche d'or*, font allusion aux vertus de la vie de communauté et sont accompagnées de la devise: CONSORTIA TECTA (Virgile, Georg, IV) (fig. 2).

Un indult daté du 31 mai 1889 fixe à perpétuité l'honneur de la calotte violette pour les abbés de Solesmes et accorde le port des glands verts au chapeau; depuis, les abbés de Solesmes timbrent leurs armoiries du chapeau vert (et non pas noir) normalement réservé aux évêques.

Le successeur du second abbé, Dom Paul Delatte, né à Jeumont en 1848, élu abbé et supérieur général de la Congrégation de France en 1890, résigne sa charge le 22 avril 1921, et décède en septembre 1937 à Solesmes.

*D'azur à la fasce de sable bordée d'or chargée de deux étoiles d'argent, à l'épée haute d'argent garnie d'or, brochante, accompagnée à dextre et en pointe*

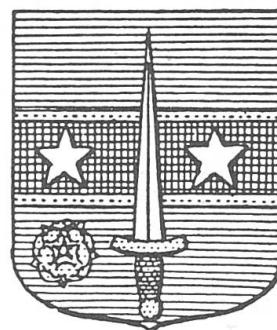


Fig. 3. Dom Paul Delatte.

*d'une rose aussi d'or*, sont les armes adoptées par le nouvel abbé (fig. 3).

DONEC VENIAT (1 Cor., XI, 26) est une devise simple.

On peut lire dans la *Vie de Dom P. Delatte* par Dom Savaton, abbé de Wisques, le passage suivant:

«Dom Delatte avait placé dans ses armes l'épée de Saint Paul; deux étoiles rappelaient le blason de Solesmes ancien et peut-être aussi Dom Guéranger et Dom Couturier; une mystérieuse petite rose d'or brillait près du pommeau de l'épée. Quant à la devise, elle redisait la dévotion de l'abbé à l'apôtre, au mystère eucharistique, à l'attente de l'éternité, et comme il l'expliquait lui-même, au travail et à la parole promis jusqu'à ce qu'il vienne» (Ps. 139).

Nous pensons que la petite rose d'or est un rappel de celle de Dom Guéranger, signifiant la même dévotion à Notre-Dame.

Le sceau de ce blason est timbré d'une mitre et d'une crosse tournée à sénestre.

Dom Germain Cozien succède à P. Delatte; né en Bretagne en 1878, il est élu abbé et supérieur général de la Congrégation de France et démissionne en 1959; mort à Solesmes le 18 mai 1960.

Ses armes sont d'une grande élégance: *de gueules à l'aigle au vol abaissé, échiquetée d'or et d'azur et allumée du champ*. Avec la devise: IN VINCULO PACIS (Eph., IV, 3) (fig. 4). Le symbolisme est émouvant: l'aigle rappelle la maison de Sablé qui a fondé le monastère. Le vol abaissé est celui d'un oiseau revenu au nid, allusion au retour des moines à Solesmes en



Fig. 4. Dom Germain Cozien.

1921. L'or et l'azur sont le métal et l'émail du blason de Notre-Dame de Quarr, abbaye anglaise où les moines trouvèrent refuge après leur expulsion.

Le dessin est inspiré des armes des Comtes de Signia (ou Conti Segni), famille italienne qui a donné trois papes à l'Eglise: Innocent III, Grégoire IX et Alexandre IV, laquelle famille portait: *de gueules à l'aigle échiquetée d'or et de sable couronnée d'argent*; certains armoriaux spécifient que l'aigle était becquée et membrée d'or et que la couronne détachée de la tête était également d'or.

L'abbé actuel, Dom Jean Prou, est élu abbé et supérieur général de la Congrégation de France le 5 juillet 1959. Son blason, composé par Dom Le Corre, moine de Solesmes, fait montre de bon goût: *cinq points d'or équipollés à quatre d'azur à une fleur de lys au pied nourri du premier, bordé d'une filière de gueules*. Il exprime le désir du révérendissime abbé: le dessin évoque les quatre premiers abbés de Solesmes; on y retrouve l'échiqueté figurant sur les armes de Dom Cozien; le métal et les émaux sont aussi empruntés au blason de l'abbé démissionnaire.

Ici aussi, le blason est timbré d'une mitre et d'une crosse tournée à sénestre.

L'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes est une fondation du père-abbé Dom Prosper Guéranger, supérieur général et abbé de Saint-Pierre de Solesmes, réalisée en 1866. Sœur Cécile Bruyère en est la supérieure, élue prieure en 1868; le titre d'abbesse lui est conférée en 1870 par Pie IX; en 1890, le prieuré est érigé en abbaye; en septembre 1901, la communauté doit s'exiler dans l'île de Wight; 1922 voit le retour des moniales à Sainte-Cécile de Solesmes.

L'abbaye a été rapidement dotée des armoiries suivantes: *de gueules au lys de jardin d'argent tigé et feuillé de sinople, sur une terrasse du second chargée d'une Sainte-Cécile gisant du même, à deux palmes d'or passées en sautoir brochant sur le tout*.

Ces armes, composées primitivement par Dom Guéranger, avaient ses deux palmes d'or en pointe sur la terrasse d'argent. Métal sur métal ne convenait pas, aussi M<sup>me</sup> Cécile Bruyère résolut de les modifier avec l'aide du duc de Chaulnes; en 1880, une séance capitulaire approuva la modification à l'unanimité, qui à la fois, conservait la pensée de Dom Guéranger et conformait le blason aux règles héraldiques.

Le blason du sceau est timbré d'une crosse en pal tournée à dextre. De 1880 à 1890, le sceau du prieuré portait légitimement la crosse puisque le monastère avait à sa tête une abbesse; cela est un cas exceptionnel.

Depuis 1953, la devise suivante accompagne les armes: DOMINE, DILEXI DECOREM DOMUS TUAE (Ps. 25).

Cécile Bruyère, première abbesse comme nous l'avons dit plus haut, née en 1845, décédée en 1909 dans l'île de Wight, portait: *de sinople à la bande componée d'argent et de gueules de quatre pièces, les compons d'argent chargés d'une rose de gueules, ceux de gueules d'un lys de jardin d'argent accompagnée en chef d'une équerre aussi d'argent et en pointe d'un lévrier assis et contourné du même*, avec la devise: DILEXI DECOREM DOMUS TUAE (Ps. 25, 8).

L'histoire héraldique du blason de M<sup>me</sup> Cécile Bruyère est divisée en deux périodes: avant et après le 23 octobre 1880. De sa bénédiction abbatiale (14 juillet 1871) au mois d'octobre 1880, M<sup>me</sup> Bruyère porta les armes de son grand-père, Louis Bruyère, à qui Napoléon I<sup>er</sup> décerna le titre de chevalier de l'Empire en mai 1811 et lui donna les armes

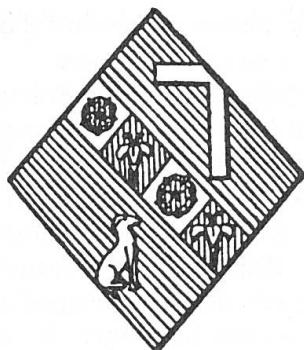


Fig. 5. Cécile Bruyère.

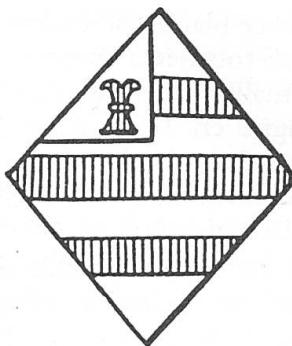


Fig. 6. Claire de Livron.

suivantes : *de sinople, à la barre cousue de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires, accompagnée en chef d'une équerre d'or et en pointe d'un lévrier assis et contourné d'argent*. La famille possédait des armes plus anciennes : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent, au chef d'or à une touffe de bruyère de sinople* (ou à une queue de paon de sinople mouvante de la pointe). Quoi qu'il en soit, en 1880, à l'occasion de la modification apportée au blason de Sainte-Cécile (séance capitulaire du 23 octobre) l'abbesse modifia également son propre blason ; elle abandonna d'abord l'écu français (timbré d'une crosse il pouvait être pris pour les armes d'une abbaye) pour prendre l'écu en losange réservé aux dames ; elle remplaça la *barre* (figurant le cordon de la Légion d'honneur, lequel se porte en bandoulière sur l'épaule gauche) par une *bande* composée (fig. 5). Avec ses lys et ses roses, celle-ci est un hommage à sainte Cécile, vierge et martyre, et à Dom Guéranger, dont le blason porte une rose ; l'équerre passant par nécessité de dextre à sénestre fut inversée pour demeurer ouverte sur le cœur du blason et symboliser la règle de saint Benoît ; le lévrier assis, changeant également de côté, fut maintenu contourné pour faire face à l'équerre et figure la fidélité à la règle.

Une remarque a propos des sceaux de cire : pour celui antérieur au 23 octobre 1880 (écu français de famille) et pour celui postérieur au 23 octobre 1880 (écu en losange), le blason est timbré d'une crosse en pal tournée à dextre.

La deuxième abbesse, Claire de Livron, née au château de Bellevue en 1865, élue abbesse de Sainte-Cécile de Solesmes (en exil dans l'île de Wight) en 1909, est décédée à Solesmes en 1928. Ses armes sont : *d'argent à trois fasces de gueules au canton du premier chargé d'un roc d'échiquier du second* (fig. 6).

Fille du marquis de Livron et de M<sup>me</sup> de Galard de Béarn, l'abbesse a pris les armes de sa famille paternelle, ancienne maison de Lorraine. Dom de Saint-Michel, moine de Solesmes, en écrivait : « Les armes de M<sup>me</sup> de Livron sont très pures ; la vieille race féodale qui a si souvent illustré l'Eglise et l'Etat les a toujours portées telles. »

M<sup>me</sup> Claire de Livron timbrait son blason d'une crosse ayant dans sa volute une colombe, en l'honneur de sainte Scholastique. Le sceau de cette abbesse a un blason timbré d'une crosse en pal tournée à dextre.

Madeleine Limozin a succédé au siège abbatial de Sainte-Cécile, à Claire de Livron. Née à Marseille en 1873, élue abbesse en 1928,

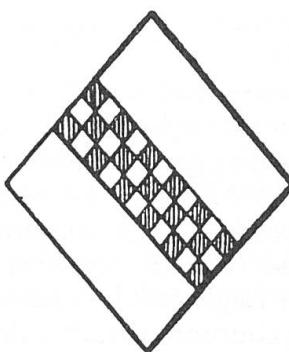


Fig. 7. Madeleine Limozin.

décédée à Solesmes en 1948, portait : *d'argent à la bande échiquetée d'argent et de gueules de trois tires* ; IN DOMINO CONFIDO (Ps. 10,1) était la devise (fig. 7).

Le blason fait allusion à celui de Cécile Bruyère (bande) et à celui de Dom Cozien, supérieur général et abbé de Saint-Pierre de Solesmes (échiqueté) ; le métal et l'émail sont en signe de continuité, ceux de l'écu de Claire de Livron. Le sceau en navette a une crosse en pal tournée à dextre.

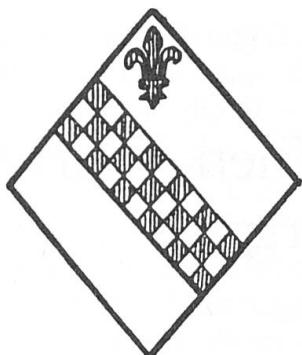


Fig. 8. Gaudentie Limozin.

La quatrième abbesse, Gaudentie Limozin, née en 1901, élue abbesse en 1948, étant la nièce de la précédente abbesse, a repris simplement les armes de sa tante, avec une brisure pour se distinguer d'elle: *d'argent à la bande échiquetée d'argent et de gueules de trois tires* (qui est de Madeleine Limozin), *brisé en chef d'une fleur de lys de gueules* (fig. 8).

La devise: IN GAUDIUM DOMINI (Mt. 25, 21) a été choisie en raison du prénom Gaudentie. Le sceau de l'abbesse, là aussi, comporte un blason timbré d'une crosse en pal tournée à dextre, avec la devise.

M<sup>me</sup> Limozin ayant démissionné en 1982, la nouvelle abbesse est M<sup>me</sup> de Maigret, qui porte tout simplement les armes de sa famille: *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois coquilles du même*, avec la devise IN NOMINE TUO, qui fait penser à celle du Pape Paul VI, de vénérée mémoire, qui était IN NOMINE DOMINI, mais que M<sup>me</sup> l'Abbesse n'a pas voulu reprendre, son humilité, une des vocations de la règle béné-

dictine, ne lui permettant pas d'oser prétendre à quelque chose de commun entre le chef de l'Eglise catholique et elle.

Les bénédictins ont la sage réputation d'être précis; on s'en rend compte quant aux sceaux de leurs abbés: dans les timbres, l'orientation de la crosse (dextre/ sénestre) est donnée; nous avons dit plus haut que ce procédé est louable pour la reconnaissance des armes d'abbés de celles d'abbesses, d'armes d'abbayes d'hommes de celles d'abbayes de femmes.

On peut constater une continuité, une fidélité même, soulignée par le successeur à un siège abbatial, par la prise d'une couleur, d'un meuble, rappelant ainsi son ou ses prédecesseurs, ou celui qui a aidé à la fondation de son abbaye (cas pour M<sup>me</sup> Bruyère voulant honorer la mémoire de Dom Guéranger).

Nous sommes très heureux de voir que des bénédictins noirs se servent de l'héraldique, d'une façon plus méthodique que bien des prélates, et s'en servent bien. Dans un pays où les sciences héraldiques et sigillographiques sont assez mal servies, nous pouvons voir comme de bon augure l'Eglise contemplative apporter sa contribution à l'héraldique contemporaine.

#### SOURCES

Archives de l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes.

Mgr HEIM: *Coutumes et droit héraldiques de l'Eglise* (Beauchesne, 1949).

CHAIX D'EST-ANGE: *Dictionnaire des familles anciennes ou notables* (Evreux, 1908).

JOUGLA DE MORENAS: *Grand armorial de France*.

J. MEURGEY DE TUPIGNY: *Armorial de l'Eglise de France* (1938).